JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

PAR Mr: DE V.

Nro: LIII.

NOVEMBRE 1789.

Dimanche 15.

Séance du Lundi 9.

L'objet des discuſsions de la Séance d'aujourd'hui, a été cette demande de la Commiſſion du Treſor: la loi ayant cautionné aux citoyens le rembourſement de l'impôt *Protunc* ſur le payement de celui du dixième, & le premier dans beaucoup d'endroits montant plus haut que le ſecond, la ditte Commiſſion demande ſi elle doit payer ou non ſur les autres revenus de la République, l'excédent de l'impôt *Protunc* ſur celui du dixième. Avant la déciſion de cette queſtion, les Nonces animés d'un zèle vraiment patriotique, ont offert de céder à la République le remboursement de l'impôt *Protunc*. Pour les autres citoyens, on a proposé que les Maréchaux de la Diète publiaſſent des univer-

ſaux, & qu'ils y miſſent ſous les yeux de la Nation les beſoins de la Patrie, en y determinant la ſomme neceſſaire pour le payement des troupes, pendant ce quartier, ce qui monte à près de ſix millions. Mais ſur la repreſentation de Mrs. les Marechaux de la Diete, on a renvoyé l'examen de cette matière pour s'occuper de la réponſe à faire à la Commiſsion du Treſor. Il a été enſuite décidé à l'unanimité, que la ditte Commiſſion s'en tiendroit à la loi qui énonce le rembourſement de l'impôt *Protunc*; & s'il n'eſt pas poſsible de l'effectuer dans la première année, de finir dans les années ſuivantes.

Les Etats, enſuite, ont enjoint à la Commiſsion de guerre, de préſenter l'etat de l'armée, de donner les moyens de l'équiper & l'exercer, & faire enſorte que les Etats ne ſoient pas obligés d'entrer dans des details, qui interrómproient l'examen d'autres matières.

Séance du Mardi 10.

Dans la Séance précédente les Etats ont donné ordre à la Commiſsion de guerre, de leur preſenter l'Etat de l'armée; aujourd'hui l'on a preſenté aux dits Etats, un projet, pour que cette même Commiſsion ſoit generalement chargée de tous les arrangemens concernants l'armée, tant pour fixer les

quartiers des Brigades de Cavallerie & des Regimens d'infanterie, que pour les approvisionner de munitions de guerre & de bouche, & que les Officiers se tiennent à leurs Compagnies: enfin, que chaque Corps soit tellement pourvu & en ordre, qu'à la première injonction il puisse entrer en campagne. Lecture faite de ce projet, il a été unanimement reçu.

Séance du Jeudi 12.

Comme la loi ne s'est point encore expliquee sur les sous-Lieutenances de la nouvelle formation, les Etats ont jugé convenable de decider: que les Rotmistrzs de la Cavallerie nationale, presenteroient sans délai les sujets, qu'ils ont choisis; que s'il ne se trouve dans leurs Compagnies qu'une Sous-Lieutenance à remplr, elle le sera par droit d'ancienneté; mais que s'il s'en trouve deux, l'une sera accordée au même droit d'ancienneté, & l'autre à un sujet qui aura eté dans quelque service etranger.

Mr. le Grand Général Ogińſki, animé du noble desir d'être utile à sa patrie, a proposé ensuite d'armer l'Infanterie de haches & de pioches, au lieu de sabres: entre une foule de considérations qui peuvent déterminer à accueillir cette proposition, il a observé que l'economie etoit la principale; vu que les sabres coutent un ducat, & la hache & la pioche

quatre florins ſeulement. Mr. le Grand Géneral a préſenté un ſoldat équipé de cette nouvelle manière. Les Etats ont décidé que ce projet ſeroit mis en délibération.

Séance du Vendredi 13.

La manière de recruter n'étant pas encore établie par les Etats, on a propoſé de la régler en ſorte, que ſur les terres des Gentils-hommes on ne prendroit qu'un homme ſur 100. & ſur celles du clergé & celles des biens royaux, un ſur 50. Comme cette propoſition n'avoit pas l'unanimité & cauſoit de grandes diſcuſsions, on l'a remiſe à la Séance prochaine, ainſi que pluſieurs autres matières.

Le procès du Prince Ponińſki, étant ſuivi ſelon l'ordre des proceduſes de la loi, a été terminé cette ſemaine, par une injonction á tous ceux qui ſont aſſignés par le Prince dans cette affaire, de remettre en jugement, & ſous ſerment tous les papiers relatifs à cette cauſe.

Nouvelles politiques.

Les Ruſſes qui s'étoient emparés de Kilia, en ont été chaſſés de nouveau.

Le Prince Potemkin paroit avoir abandonné le projet de s'emparer des places le long du Danube.

Il forme de ce côté là un corps d'observation, & ramasse ses forces du côté de Bender, vraisemblablement dans l'intention d'en faire le siege.

La Flotte Russe du Liman d' Oczakow, sortie après le depart de la Flotte Turque, a été battue & maltraitée par une tempête, le 16. 17. 18. & 19. Octobre, mais est enfin parvenue à regagner le port.

Il vient de paroitre un ouvrage de Mr. Frederic Baron de Trenck, tendant à réfuter la correspondance secrette de la Cour de Berlin, communement attribue à Mr. Mirabeau. Strictement bornés par notre plan à ce qui regarde notre pays, il ne nous appartient pas de deviner si les illustres personnages compromis par le Voyageur, seront fort contens de la maniere dont les defend le Baron, mais la page 28. de ce livre, contient un article trop injurieux à la Pologne, pour que nous puissions le laisser subsister sans reponse. Le voici mot pour mot. " Voilà, en abregé, ce que je pense de „ la position presente & prochaine de la Po- „ logne. Il faudra toujours considérer les „ Grands de ce pays comme les vagues que „ le vent fouette & dirige à son gré, & qui „ ne suivent d'autre impulsion que celle qu'il „ leur donne. Quant au peuple, qui n'a que „ sa misere à perdre, il doit se ranger sous les

„ drapeaux du plus fort, ou du plus habile à
„ enchainer ſon indéciſion. Dans aucun cas,
„ il ne peut être plus malheureux qu'il l'eſt
„ actuellement ſous le joug accablant de ſes
„ Nobles, de ſes Moines, des Juifs, fermiers de
„ ſon induſtrie, de ſa fortune, de ſon ſang mê-
„ me. Les riches Seigneurs auront bientôt
„ fait leur choix; ils tourneront leur vénal
„ patriotisme du côte de la Puiſſance qu'ils
„ verront prête à envahir leurs grandes poſſes-
„ ſions. Un petit despote eſt trop intereſſé
„ à conſerver ſes privilèges, à continuer ſes
„ vexations, pour ne pas embraſſer la cause
„ de celui qui pourroit le dépouiller. Aujourd'hui
„ un Général Ruſſe, entrant à main armée
„ dans les Staroſties, Suffiroit pour diſsiper
„ toute la faction Pruſsienne." Sur cela nous avons à obſerver.

1. Que le temps ſeul peut décider ſi les Grands de la Pologne, doivent être conſiderés comme *les vagues fouettées par le vent*: ecraſés par la perspective de 7. à 800000. hommes prêts à fondre ſur eux de trois côtes au moindre mouvement. Ils n'ont eu depuis ſi long-temps pas même le plus léger ſouſſle favorable qui put les aider à ſe diriger.

2. Que s'il eſt malheureuſement vrai, que le peuple eſt accablé chez nous *par ſes nobles, ſes moines & ſes Juifs* (qui n'afferment cependant que ſa bière & ſon eau devie & non *ſon ſang*)

il ne l'eſt pas moins que la Diete préſente s'occupe ſerieuſement à adoucir ſon ſort, & que presque tous les nouveaux impôts retombent en entier ſur la nobleſſe.

3. Nous avouerons avec l'auteur, que depuis l'hiſtoire de Danaé & les mulets de Philippe, jusqu'à la correspondance découverte par Mr. Jaſzczynſki, (a) on a toujours ſoupçonné l'or d'influer puiſſamment ſur les actions des foibles mortels; mais après la revolution préſente, l'auteur ne peut qu'avouer à ſon tour, avec nous, que ſon effet a peut-être moins influé chez nous qu'ailleurs, puisque la venalité, s'il y en a eu, a été contrainte de cacher honteuſement ſon impuisſance du moment même, qu'elle n'a plus pu être ſoutenue auſsi vigoureusement par la force Oppreſsive qui la protegeoit.

4. N'ayant jamais fait le moindre mal aux Ruſſes, nous eſperons ne voir jamais aucun *de leurs Généraux entrer à main armée*, chez nous, ſi le cas arrivoit, cependant, nous tâcherions de defendre *nos Staroſties* avec d'autant plus de fermeté, que la moitié de leur produit brut, vient d'être conſacré à l'entretien des Troupes nouvellement formées.

5. Aucune armée ne peut diſsiper *la faction Pruſsienne* par la grande raiſon, qu'il n'y a point

(a) *Celle du Trenck Autrichien avec le Trenck Pruſsien (dont il s'agit ici) & qui fut la cauſe de la longue détention de ce dernier.*

de *faction Prussienne* en Pologne. Outrée du Despotisme exercé par la Russie depuis tant d'années, desolée par les vexations de ses armées, notre nation n'a pu que se pénetrer de la plus vive reconnoissance envers le Souverain respectable, qui le premier a daigné compatir à ses malheurs. Elle se fera un devoir de perseverer dans ces sentimens, aussi long-temps qu'elle Le verra conserver des intentions aussi genereuses; & remplie de confiance en sa parole, (si connue pour être Sacrée,) Elle espere, qu'armée pour armée, celle de Frederic Guillaume aura, au moins pour le moment, autant de facilité à mettre notre pays à l'abri des insultes, que toute autre en auroit à lui en faire.

Ce n'est pas tout d'être roué, il faut être poli (disoit Pirron.) Ce n'est pas assez représenterons nous à Mr. le Baron, d'avoir passé dix ans justement ou injustement en prison, pour avoir le droit d'epancher sur le premier venu la mauvaise humeur qu'il a pu y gagner, sur tout sur des gens qui ne lui ont fait aucun mal; réprimandant, en outre, avec autant de violence Mr. de Mirabeau sur ses odieuses imputations, fruit de l'ignorance & de la méchanceté, il auroit du tâcher de ne perdre aucun de ses avantages, & joindre pour cela, le bon exemple aux bons préceptes.

